



Bundesministerium  
der Finanzen



Bundesministerium  
für Wirtschaft  
und Energie

Paris, le 19 septembre 2019  
N°1429

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 50<sup>e</sup> Conseil économique et financier franco-allemand

Le Conseil économique et financier franco-allemand s'est réuni à Bercy aujourd'hui pour sa 50<sup>ème</sup> édition en présence du ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, du ministre allemand des finances, Olaf Scholz, et du ministre de l'économie, Peter Altmaier, ainsi que du gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Gahlau, et de la vice-gouverneur de la Bundesbank, Claudia Buch.

Les ministres se sont mis d'accord sur un communiqué de presse commun.

Bien que la croissance reste positive, elle a ralenti l'an dernier. Des risques importants, liés notamment aux tensions commerciales, au Brexit, au pétrole et aux incertitudes géopolitiques, continuent d'exister et de peser sur nos économies. En parallèle, la révolution numérique et le changement climatique créent de nouveaux défis pour l'Europe et sa souveraineté. Pour favoriser une croissance durable en Europe, nous devons agir de manière vigoureuse et coordonnée.

Dans ce contexte, nous sommes convenus des points suivants :

1/ Reconnaisant que la politique budgétaire doit à tout moment venir soutenir la politique monétaire, nous sommes résolus à mettre en œuvre une stratégie pour la croissance composée des trois piliers suivants : i) poursuite des réformes structurelles, ii) maintien des efforts de réduction de la dette dans les pays lourdement endettés et iii) maintien d'un fort investissement public et , dans la mesure du possible, augmentation de celui-ci. Nous sommes prêts à réagir une nouvelle détérioration éventuelle en activant les mesures budgétaires pertinentes si nécessaire.

2/ Nous continuerons de travailler conjointement au renforcement de la zone euro, avec pour objectif commun de mettre en place un instrument budgétaire de convergence et de compétitivité de taille adéquate alimenté par des ressources définies dans le cadre d'un accord intergouvernemental. Nous continuerons d'étudier la question de l'établissement d'un Fonds européen de stabilisation de l'assurance chômage à mobiliser en cas de graves crises économiques, sans transfert.

3/ Pour que les grandes entreprises et PME européennes aient accès à des financements adéquats, nous formulerons des propositions communes en vue de la mise en place d'une véritable union de l'épargne et de l'investissement de long terme. Nous sommes favorables à la constitution d'un marché bancaire pleinement intégré, notamment en prenant compte les particularités du secteur bancaire européen pour la transposition des Accords de Bâle III.

4/ Nos deux pays continueront de collaborer sur des projets industriels communs :

- Avant la fin de l'année, Bruno Le Maire et Peter Altmaier poseront la première pierre de l'usine pilote de fabrication de batteries pour voitures électriques en Nouvelle-Aquitaine, sous réserve de l'accord de la Commission européenne. Une première usine ouvrira ensuite en France en 2022, suivie d'une deuxième en Allemagne en 2024.
- Nous sommes convenus de définir une approche commune en matière d'intelligence artificielle en développant une infrastructure de données européennes sécurisée et souveraine et des entrepôts de données, et en mettant en commun les données dont nous disposons dans différents secteurs.

5/ Sur le fondement de la déclaration commune du 4 juillet 2019 avec la Pologne, nous proposerons à la nouvelle Commission d'adapter prochainement les règles de concurrence et invitons les autres États membres à se joindre à cette initiative.

6/ S'agissant des tensions commerciales, nous sommes déterminés à soutenir une réponse claire et proportionnée de l'Union européenne, à éviter l'escalade grâce à des solutions négociées justes et équilibrées, et à affirmer les droits de l'Union dans le cadre des règles de l'OMC en cas de sanctions commerciales. Il est essentiel de protéger la souveraineté de la politique commerciale européenne.

7/ La lutte contre le changement climatique est notre priorité. Nous sommes déterminés à progresser en matière de finance durable, en particulier s'agissant de la publication d'informations non financières, et à transformer la Banque européenne d'investissement en Banque européenne pour le climat. Nous soutenons pleinement les travaux sur la stratégie proposée par Ursula von der Leyen, présidente élue de la Commission, pour examiner les mesures envisageables afin d'empêcher les « fuites de carbone », notamment la mise en place d'une taxe carbone aux frontières.

8/ Enfin, en application du traité d'Aix-la-Chapelle, les ministres ont mis en place le Conseil franco-allemand d'experts économiques, composé des membres suivants : Agnès Benassy-Quéré, Christian Gollier, Philippe Martin, Xavier Ragot, Katheline Schubert, Marcel Fratzscher, Clemens Fuest, Nicola Fuchs-Schündeln, Christoph M. Schmidt et Isabel Schnabel.

[Link for the Franco-German priorities for the next European institutional cycle on economic, financial and trade matters](#)

**Contact Presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)